



ATTESTATION D'ASSURANCE

Département Développement
Souscription et gestion des contrats

MDS Conseil
43, rue Scheffer
75116 Paris
☎ 01 58 22 28 00 ☎ 01 58 22 21 16
Contact@grpmds.com

Département Prestations
Déclaration et gestion des sinistres

MDS Conseil
43, rue Scheffer
75116 Paris
☎ 01 53 04 86 20 ☎ 01 53 04 86 87
Prestations@grpmds.com

Service Réclamations
Réception et gestion des réclamations

Groupe MDS – Service Réclamations
2/4, rue Louis David
75782 Paris Cedex 16
☎ 01 53 04 86 30 ☎ 01 53 04 86 10
Reclamations@grpmds.com

Le Médiateur de la consommation
auprès du Groupe MDS

PhB expertise et conseil
Etage 2
6, rue Bouchardon
75010 Paris
http://mediation.mdsconseil.fr

La MUTUELLE ASSURANCE DES INSTITUTEURS DE FRANCE (MAIF), Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, dont le Siège Social est sis 200 avenue Salvador Allende – 79060 Niort cedex 9, atteste que la **FEDERATION FRANCAISE DE BOXE, ses clubs et associations affiliés**, sont assurés au titre du contrat n° **3.935.649.H** souscrit à effet du 1^{er} septembre 2015 et garantissant leur Responsabilité Civile en raison des dommages garantis causés aux Tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées conformément aux dispositions des articles L.321-1, L.321-7, L.331-9 à L.331-11 et D.321-1 du Code du Sport.

Les montants garantis à ce titre par le contrat sont les suivants :

GARANTIES	MONTANTS	FRANCHISE
RESPONSABILITE CIVILE GENERALE		
Tous dommages confondus	20 000 000 €/sin.	Néant
dommages corporels et Immatériels consécutifs dont responsabilité médicale	20 000 000 €/sin.	Néant
dommages Matériels et Immatériels consécutifs	10 000 000 €/sin.	Néant
dommages Immatériels non consécutifs	300 000 €/sin/an	Néant
responsabilité civile locative	15 000 000 €/sin	Néant
SOUS LIMITATIONS PARTICULIERES		
Responsabilité civile liée aux maladies transmissibles	2 000 000 € par sinistre et par an	
atteintes à l'environnement,	3 000 000 €/an	Néant
responsabilité civile agence de voyages	5 000 000 €/an	Néant
intoxication alimentaire	3 000 000 €/an	Néant
dégradations immobilières	15 000 €/sin	150 €
dommages aux biens confiés	50 000 €/sin	150 €
vol vestiaires	10 000 €/sin	75 €/victime et 300 €/sinistre
vol par préposés	50 000 €	Néant
violation du secret médical	155 000 €/sin	Néant
Responsabilité civile dirigeants et mandataires sociaux		
Fédération	500 000 €	Néant
Structures affiliées	50 000 €	Néant
responsabilité pour défaut de conseil	800 000 €/an	Néant
gestion administrative	400 000 €/an	Néant
défense	300 000 €/sin	Néant
défense des salariés	20 000 €/sin	Néant

La présente attestation est valable du **1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023**. Elle est délivrée à titre de preuve de l'existence du contrat d'assurance. Elle ne peut engager l'Assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 31 août 2022



Signature manuscrite

Siège social : 43, rue Scheffer - 75116 Paris - ☎ 01 58 22 28 00